PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi16 septembre 2026 à 18h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Madame Nathalie Leblanc, mairesse

Monsieur Daniel St-Jean, conseiller #1
Madame Johanne Picard, conseiller #2
Monsieur Gabriel Lapointe, conseiller #3
Monsieur Mathieu Gélineau, conseiller #4
Monsieur Jean-Sébastien Savaria, conseiller #5
Monsieur Yves Guérette, conseiller #6

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Cette séance extraordinaire fut convoquée aux élus municipaux en date du 5 septembre 2026.

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Nathalie Leblanc, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 18h43.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 212-09-2026

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Fin d'emploi pendant la période de probation – Mme Aïda Agoubi, inspectrice en bâtiment
4. Octroi d'un mandat de services professionnels à Urbinspec inc.
5. Nomination des personnes désignées – émission des permis et constats d'infraction
6. Autorisation d'afficher une offre d'emploi pour le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim
7. Période de questions sur les sujets de la séance extraordinaire
8. Levée de la séance

Sur proposition d'Yves Guérette, appuyée par Gabriel Lapointe,
Il est résolu, unanimement,

D'adopter l'ordre du jour tel que libellé.

3. FIN D'EMPLOI PENDANT LA PÉRIODE DE PROBATION – MME AÏDA AGOUBI, INSPECTRICE EN BÂTIMENT

Résolution 213-09-2026

Considérant que Mme Aïda Agoubi a été embauchée à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

Considérant que l'embauche de Mme Aïda Agoubi était assortie d'une période de probation permettant à la Municipalité d'évaluer son intégration, sa prestation de travail et son adéquation avec les exigences du poste;

Considérant que la Municipalité a procédé à l'évaluation de l'intégration de Mme Aïda Agoubi et que, à la lumière de cette évaluation, la poursuite de son emploi ne correspond pas aux attentes et aux besoins opérationnels de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité souhaite assurer une organisation efficace et adéquate de ses services d'inspection en bâtiment et en environnement;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de mettre fin à l'emploi de Mme Aïda Agoubi pendant sa période de probation;

Sur proposition de Jean-Sébastien Savaria, appuyée par Daniel St-Jean,
Il est résolu, unanimement,

Que le conseil municipal mette fin à l'emploi de Mme Aïda Agoubi à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, et ce, pendant sa période de probation, à compter du 17 septembre 2026;

Que cette décision constitue une décision administrative relative à la fin de la période de probation et ne constitue pas une mesure disciplinaire;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre à Mme Aïda Agoubi l'avis écrit de fin d'emploi et à effectuer les démarches administratives nécessaires à la cessation de son emploi;

Que les sommes qui lui sont dues soient versées conformément aux dispositions légales, contractuelles et administratives applicables.

4. OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À URBINSPEC INC.

Résolution 214-09-2026

Considérant que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud doit assurer la continuité de ses services d'inspection en bâtiment et en environnement ainsi que de ses services liés à l'urbanisme;

Considérant que la Municipalité souhaite bénéficier des services professionnels d'une firme spécialisée dans ces domaines;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente de services professionnels proposée par Urbinspec inc., portant le numéro de référence 2026-08082-V2, datée du 3 septembre 2026;

Considérant que l'entente prévoit notamment des services d'inspection en bâtiment et en environnement, d'analyse et d'émission de permis et certificats, d'inspection, de traitement des plaintes et infractions, ainsi que des services d'accompagnement en urbanisme;

Considérant que le mandat est prévu du 17 septembre 2026 au 31 décembre 2027, à raison d'un maximum de 16 heures par semaine réservées, au taux horaire de 72 $ avant taxes; ; cependant, la Municipalité pourra, à sa seule discrétion, résilier la présente entente sans pénalité, indemnité ni justification, jusqu'au 28 février 2027 inclusivement;

Considérant que les services seront principalement réalisés à distance, avec une présence sur le territoire de la Municipalité selon les besoins prévus à l'entente;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de retenir les services d'Urbinspec inc.;

Sur proposition de Johanne Picard, appuyée par Jean-Sébastien Savaria,
Il est résolu, unanimement,

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels d'Urbinspec inc., référence 2026-08082-V2, datée du 3 septembre 2026, pour les services d'inspection en bâtiment et en environnement ainsi que les services liés à l'urbanisme;

Que le mandat soit accordé pour la période du 17 septembre 2026 au 31 décembre 2027, selon les modalités prévues à l'entente ; cependant, la Municipalité pourra, à sa seule discrétion, résilier la présente entente sans pénalité, indemnité ni justification, jusqu'au 28 février 2027 inclusivement;

Que le taux horaire applicable soit de 72 $ l'heure avant taxes, auquel s'ajoutent, lorsque prévus à l'entente, les frais de déplacement et autres débours admissibles;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sylvie Viens, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de services professionnels ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

5.NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES – ÉMISSION DES PERMIS ET CONSTATS D'INFRACTION – MODIFICATION

Résolution 215-09-2026

Considérant qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes nommées pour l'application de certains règlements municipaux;

Considérant que M. Antoine Tardif et M. Gabriel Sévigny-Côté sont appelés à intervenir à titre d'inspecteurs en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la désignation de Mme Aida Agoubi par celles de M. Antoine Tardif et de M. Gabriel Sévigny-Côté;

Sur proposition d'Yves Guérette, appuyée par Gabriel Lapointe,
Il est résolu, unanimement,

D'autoriser M. Antoine Tardif, inspecteur en bâtiment et en environnement, à agir à titre de personne désignée pour l'application des règlements d'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

D'autoriser M. Gabriel Sévigny-Côté, inspecteur en bâtiment et en environnement, à agir à titre de personne désignée pour l'application des règlements d'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

D'autoriser M. Dominic Martel, responsable des travaux publics et de la voirie, à agir à titre de personne désignée pour l'application des règlements municipaux pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

Que la désignation de Mme Aïda Agoubi soit retirée à compter du 17 septembre 2026;

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 137-07-2026;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Hyacinthe.

6. AUTORISATION D'AFFICHER UNE OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Résolution 216-09-2026

Considérant le remplacement temporaire de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité de la direction générale, de l'administration municipale et des responsabilités liées à la fonction de greffier-trésorier;

Considérant que le conseil municipal souhaite procéder à la recherche d'une personne qualifiée afin d'occuper le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim, pour une durée indéterminée;
Considérant que le poste sera un emploi temporaire, par intérim et à temps plein, avec une entrée en fonction dès que possible;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'offre d'emploi préparé à cet effet;

Sur proposition de Johanne Picard, appuyée par Mathieu Gélineau,
Il est résolu, unanimement,

Que le conseil municipal :

- Autorise la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim, selon les modalités et les responsabilités décrites dans l'offre d'emploi.
- Autorise la publication de l'offre d'emploi sur les plateformes et par les moyens de diffusion jugés appropriés par la Municipalité afin de rejoindre des candidats qualifiés.
- Autorise les représentants désignés par le conseil municipal à effectuer la réception et l'analyse des candidatures et, au besoin, à procéder aux entrevues des candidats retenus.
- Précise que toute nomination à ce poste ainsi que la détermination des conditions d'emploi et de la rémunération devront faire l'objet d'une décision ultérieure du conseil municipal.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes sur les sujets portant exclusivement sur les points de cette séance extraordinaire.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 217-09-2026

Sur proposition de Gabriel Lapointe, appuyée par Yves Guérette,
Il est résolu, unanimement,

Que la séance soit levée à 18h55.

Nathalie Leblanc Présidente d'assemblée Mairesse	Sylvie Viens Secrétaire d'assemblée Directrice générale et greffière-trésorière par intérim